

Covid-19 : solidaire sur le plan national, la Région Nouvelle-Aquitaine crée un fonds de rebond et stratégique de 50 M€ pour les entreprises

A l'issue d'une réunion des Régions de France avec le Premier Ministre, Alain Rousset, président de la Nouvelle-Aquitaine, a confirmé la participation de la Région à hauteur de 20 millions d'euros au fonds national de solidarité cogéré par l'Etat et les Régions (1 milliard d'euros) au profit des très petites entreprises impactées par la crise du Coronavirus. Celles, les plus impactées, dont le chiffre d'affaires est de moins de 250 000 euros, recevront d'ici à la fin du mois une aide forfaitaire automatique de 1500 euros.

Les Régions assureront, conformément à leurs compétences, la gestion d'une part de cette enveloppe destinée aux entreprises réalisant entre 250 000 euros et un million de chiffre d'affaires.

Avec cette contribution, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage dans **un dispositif exceptionnel de 50 millions d'euros dont :**

- **Un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros** est créé pour soutenir les associations en subvention directe notamment dans **les domaines de la culture, du sport et de l'Economie Sociale et Solidaire.**
- **Une enveloppe nouvelle de 10 millions de prêts abondera les prêts rebonds** gérés par la Banque Publique d'investissement (Bpifrance). Ils permettent avec un fort effet levier d'améliorer rapidement la trésorerie des entreprises.
- La Région décide par ailleurs de créer **une ligne budgétaire de prêt d'urgence de 15 millions d'euros supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs** à passer le cap de ces semaines de crise sanitaire.

*« Nous serons très attentifs à **soutenir toutes les acteurs qui passeraient entre les mailles de ces dispositifs notamment dans les secteurs agricoles et agroalimentaires** et plus largement celles déjà en difficultés avant la crise et qui ne sont plus dans la zone radar des banques »* a insisté Alain Rousset.

La Région va aussi mettre en place dans les prochains jours, en lien étroit avec le réseau des CCI, des Chambres des métiers et les associations spécialisées, **une cellule d'écoute et de veille afin d'aider individuellement les dirigeants d'entreprises en difficulté.** Une plateforme virtuelle de suivi de ces entreprises sera mise en œuvre avec les banques, les services de l'Etat, la Région, Bpifrance et la Banque de France.

Elle a d'ores et déjà décidé **d'augmenter de sa propre initiative le niveau des acomptes versés pour contribuer au besoin en fonds de roulement des PME et des ETI** et d'accorder un **moratoire d'un an pour le remboursement des avances remboursables**

déjà octroyées par la Région. La Région continuera enfin de **financer les frais fixes des entreprises de transport** diminuées des mesures de chômage partiel assumées par l'Etat.

« *Mais nous devons dès maintenant nous projeter dans l'après crise du Coronavirus et préparer la reprise économique* » a indiqué Alain Rousset au premier ministre, Edouard Philippe. La Région souhaite notamment engager **une réflexion stratégique et un plan d'action visant à la reconquête et la relocalisation des technologies et des savoir-faire** clés indispensables à notre indépendance, dans les domaines de la santé (médicaments) et dans les technologies du futur comme les composants électroniques ou les énergies nouvelles.

Au total, les Régions de France sont engagées collectivement à hauteur de 500 millions d'euros d'aide d'urgence pour les entreprises impactées par la crise du Coronavirus.

Pour plus d'informations : www.entreprises.nouvelle-aquitaine.fr